

COMMISSION SANTE

Note préparatoire du 30 novembre

LIEU : Pour rejoindre la visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant et suivre les étapes : <https://amif-events.webex.com/amif-events-fr/j.php?MTID=mb42c210933c9d8b707fa02bb17ac189e>

Numéro de la réunion : **175 424 5680**

Mot de passe : **tMbGb3RtJ92**

Rejoindre par téléphone

01-70-91-86-46

Code d'accès : 175 424 5680

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline :

0 970 71 11n05 support@frv-sense.com

HORAIRE : de 16h à 18h, le lundi 30 novembre 2020.

ELUS REFERENTS :

GARNIER Véronique, Adjointe au Maire de Croissy-sur-Seine

GIROUD Marc, Maire de Vallangoujard

TORO Ludovic, Maire de Coubron

SUJET :

Position de la commission Santé sur le 4^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE 4) dans le cadre de la consultation publique

OBJECTIF :

- Formuler un avis de la commission Santé sur le PNSE 4.

TEXTES DE REFERENCES :

- [4^e Plan Santé Environnement \(2020-2024\)](#)
- [Synthèse du PNSE4 – enjeux et mesures](#)

CONTEXTE/ACTUALITE :

Le PNSE

« Le PNSE est un plan national de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement (notamment concernant la qualité de l'air intérieur et extérieur, l'exposition aux produits chimiques, aux ondes, au bruit etc.). Il a pour objectif de mieux connaître et de réduire les impacts de l'environnement sur notre santé en limitant les polluants et les risques induits. Il vise aussi à mieux connaître notre environnement et les liens avec notre santé, tout en favorisant la prévention.

Le PNSE est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes réunies au sein du Groupe santé environnement (GSE). Cette instance nationale est chargée de suivre et d'orienter les actions du PNSE au niveau national. Elle réunit, depuis 2009, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des

COMMISSION SANTE

Note préparatoire du 30 novembre

associations, des organisations syndicales, des acteurs économiques, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé. Le GSE est présidé par la députée Elisabeth Toutut-Picard. »¹

Les PNSE précédents :

Le PNSE 1 (2004-2008) : 45 actions classées en 8 axes , créé sous l'impulsion de la Charte de l'environnement et de la stratégie européenne de l'Organisation mondiale de la Santé.

LE PNSE 2 (2009-2013) : 2 axes principaux, 12 mesures phares et 16 fiches-action. Intègre le principe de précaution, participe à appliquer plusieurs directrices européennes et proposition du Grenelle de l'environnement. La gouvernance y est élargie.

LE PNSE 3 : 4 axes et 107 actions. L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ont rendu chacun un rapport en décembre 2019 accablant ce PNSE 3, estimant que le plan était essentiellement un effet d'annonce et qu'il n'a eu « aucun impact sanitaire positif mesurable »

La publication du PNSE 4 initialement prévue pour début 2020 a été décalée en raison de la crise sanitaire. Il a été présenté le 22 octobre.

Le 4^e Plan Santé Environnement 2020-2024 est composé de 4 grands axes et de 19 actions (contre une centaine pour les plans précédents). Il n'y a pas de thématique phare au sein de la santé environnementale dégagée dans ce plan alors que le CGEDD préconisait de se concentrer sur les risques sanitaires liés à la pollution de l'air. Le Ministère indique que la pollution de l'air extérieure est déjà intégrée dans d'autres plans dédiés. Le Plan met surtout en avant l'importance de produire des données, de les rendre disponibles pour que les citoyens aient conscience des risques, que les collectivités prennent des mesures concrètes et que les agents et les aménageurs et urbanistes se forment davantage sur ces enjeux et les intègrent dans leurs documents stratégiques.

A chaque action correspondra des indicateurs de suivi et de résultats, qui ne sont pas encore spécifiés. Il y aura également une mise en œuvre de nouveaux indicateurs permettant de mesurer l'amélioration de l'état de santé de la population. Ces indicateurs devraient être validés en fin d'année, au moment de l'approbation du plan.

Les principales nouvelles mesures sont :

- L'intégration dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) d'un indicateur sur l'aération des pièces et la vérification obligatoire des installations de ventilation lors d'une construction ou rénovation pour la qualité de l'air intérieur.
- Une future réglementation sur les nanomatériaux inutiles.
- La création d'un « Green data hub », un centre pour croiser les données afin de mieux comprendre l'exposome, alimenté par des programmes de recherche dédiés.

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/reunion-du-groupe-sante-environnement-presentation-du-4e-plan-national-sante>

COMMISSION SANTE

Note préparatoire du 30 novembre

- La création d'une application permettant d'informer la population de l'état de leur environnement et de lui prodiguer des conseils adaptés pour limiter les situations d'exposition.
- La formation des professionnels de santé aux enjeux de santé environnementale.
- L'utilisation renforcée de l'application mobile « Scan4Chem » afin de pousser les entreprises à substituer les substances dangereuses.
- Une surveillance accrue de faune animale pour prévenir les « zoonoses ».

Focus sur l'Axe 3 concernant les collectivités :

- Le Plan souligne l'importance du rôle des collectivités qui peuvent prendre des mesures concrètes et les invite à partager leurs retours d'expériences et initiatives sur la plateforme web collaborative « [Territoire engagé pour mon environnement](#) » ouverte en juillet 2019.
- Le Plan a pour but de renforcer les compétences des départements et des communes via la « sensibilisation et l'information des élus et des agents des collectivités sur les enjeux en matière de santé environnement et sur les outils à leur disposition »².
- Le Plan invite à intégrer les enjeux de santé environnement dans les documents de planification territoriale et les opérations d'aménagement. Le gouvernement compte s'appuyer sur le guide ISadOrA publiée en mars 2020 par l'école des hautes études en santé publique.

Analyse :

Ce 4^e Plan :

- ne contient pas de chiffre que ce soit en matière d'objectifs ou de budget.
- revêt surtout une dimension incitative mais peu prescriptive.
- met sur le même plan des sujets dont les risques sont incertains (les champs électromagnétiques) et d'autres dont les risques sont certains et prouvés (la pollution de l'air).
- insiste beaucoup sur la réussite par le partage d'expériences et de données, notamment par des applications numériques, sans que cela aboutisse à des préconisations concrètes ou à des prescriptions.
- (Quasi-)Absence des mots « asthme », « pesticide » ou « précaution ».

FONCTIONNEMENT DU WEBINAIRE :

1. Pour participer à la réunion virtuelle, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://amif-events.webex.com/amif-events-fr/j.php?MTID=mb42c210933c9d8b707fa02bb17ac189e>
2. Si besoin, indiquez le **numéro de la réunion : 175 424 5680** et le **mot de passe : tMbGb3RtJ92**
3. Veuillez télécharger et « autoriser » Cisco à s'exécuter.
4. Renseigner vos informations : nom/prénom/adresse mail
5. Cliquer sur « rejoindre la réunion »
6. **Veillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole** afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.

² [4^e Plan Santé Environnement \(2020-2024\)](#)

COMMISSION SANTE

Note préparatoire du 30 novembre

QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION :

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.). Si possible, demandez à vos proches de suspendre leurs utilisations et pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...)
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.

COMMISSION SANTE

Note préparatoire du 30 novembre

Le PNSE 4

AXE 1 : S'informer, se former et informer sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter

- Action 1 : Connaître l'état de l'environnement à côté de chez soi et les bonnes pratiques à adopter
- Action 2 : Identifier les substances dangereuses dans les objets du quotidien
- Action 3 : Se renseigner sur la bonne utilisation des produits ménagers et leur impact environnemental
- Action 4 : Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé
- Action 5 : Se renseigner sur les conseils de prévention avant et après la grossesse
- Action 6 : Informer et sensibiliser les jeunes de 16 ans à l'occasion du service national universel

AXE 2 : Réduire les expositions environnementales affectant notre santé

- Action 7 : Réduire l'exposition aux ondes électromagnétiques (dont 5G) et améliorer la connaissance des impacts sanitaires
- Action 8 : Prévenir les risques liés à la lumière bleue
- Action 9 : Prévenir et agir dans les territoires concernés par une pollution des sols
- Action 10 : Lutter contre les espèces nuisibles et envahissantes, dont le moustique, par des méthodes compatibles avec le développement durable
- Action 11 : Mieux comprendre et prévenir les cas de légionellose
- Action 12 : Mieux gérer les risques associés aux nano-matériaux dans un contexte d'incertitude
- Action 13 : Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides
- Action 14 : Agir pour réduire l'exposition au bruit

AXE 3 : Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires

- Action 15 : Créer une plateforme collaborative pour les collectivités sur les actions en santé environnement et renforcer les moyens des territoires pour réduire les inégalités territoriales en santé environnement
- Action 16 : Sensibiliser les urbanistes et aménageurs des territoires pour mieux prendre en compte les problématiques de santé et d'environnement dans les documents de planification territoriale et les opérations d'aménagement

AXE 4 : Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations

- Action 17 : Créer un Green Data Hub
- Action 18 : Structurer et renforcer la recherche sur l'exposome et mieux connaître le poids des maladies liées aux atteintes à l'environnement
- Action 19 : Surveiller la santé de la faune sauvage et prévenir les zoonoses